

GUIDE

pour la réussite
de mes études



**Cégep de
Rimouski**



Les choix de cours, les horaires, l'inscription, les retraits de cours, les changements de programme, etc.; on peut s'y perdre facilement!

Voici un condensé des principales informations qui vous permettront de mettre toutes les chances de votre côté pour réussir vos études.

L'équipe des aides pédagogiques individuelles

RÔLE DE L'AIDE PÉDAGOGIQUE INDIVIDUELLE (API)

L'aide pédagogique individuelle (API) est une personne-ressource qui vous assiste dans vos décisions pédagogiques durant toutes vos études.

On consulte un API pour :

- ♦ réviser une charge de travail trop lourde;
- ♦ discuter de l'abandon d'un cours, de difficultés scolaires ou d'échecs;
- ♦ demander d'ajouter des préalables universitaires;
- ♦ faire une demande de changement de programme;
- ♦ établir des équivalences et obtenir une substitution de cours;
- ♦ obtenir des conseils pour réussir ses études.

COMMENT RENCONTRER UN API?

On peut prendre rendez-vous en se présentant au registrariat, local D-138, ou en téléphonant au (418) 723-1880, poste 2127.



PRÉCISIONS SUR LE DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

Le diplôme d'études collégiales (DEC) comprend des cours de formation générale et d'autres de formation spécifique.

Les cours de formation générale sont au nombre de 14, soit :

- ♦ 4 cours de français
- ♦ 3 cours de philosophie
- ♦ 2 cours d'anglais
- ♦ 3 cours d'éducation physique
- ♦ 2 cours complémentaires (non reliés au champ d'études)



Formation spécifique : cours spécifiques au champ d'études dont ces derniers sont souvent préalables les uns aux autres et leur nombre varie selon les programmes.

Niveaux de classement en anglais :

- 604-100-03 base
- 604-101-03 intermédiaire
- 604-102-03 intermédiaire avancé
- 604-103-03 avancé

ÉPREUVES À RÉUSSIR POUR L'OBTENTION DU DEC



Pour obtenir un DEC, en plus de compléter tous les cours du programme, il faut également réussir les deux épreuves suivantes :

- 1) Épreuve ministérielle en langue et littérature aussi appelée Épreuve uniforme de langue (EUL) ou Épreuve uniforme de français (EUF).

Il s'agit d'une dissertation critique de 900 mots. Vous devez avoir réussi les cours *Écriture et littérature* (601-101-04), *Littérature imaginaire* (601-102-04) et être en voie de compléter le cours *Littérature québécoise* (601-103-04) pour être inscrit à l'Épreuve.

- 2) Épreuve-synthèse de programme

L'Épreuve-synthèse de programme est propre à chaque programme et vérifie l'atteinte des objectifs et des compétences. Cette dernière est normalement rattachée à un cours de dernier trimestre.



IMPORTANT DE PLANIFIER SES ÉTUDES

L'élève averti et stratégique planifie ses études plutôt que de se laisser porter au gré des trimestres... Ce dernier s'informe dès le départ de ce que son parcours exige et s'assure que son cheminement tient compte de sa réalité. Avec votre aide pédagogique individuelle, vous pouvez planifier vos trimestres pour faire en sorte que vous terminiez vos études dans le délai prévu, et ce, en évitant les malentendus et les oublis.

RETRAIT DE COURS

Le retrait de cours peut s'avérer un outil utile pour gérer votre réussite scolaire. Il s'agit d'un droit pour tous les élèves. Cependant, l'exercice de ce droit doit se faire de manière responsable et réfléchie, car les conséquences peuvent être importantes (prolongation des études, etc.). Pour le faire officiellement, il faut rencontrer un API afin d'en évaluer les répercussions sur vos études et, s'il y a lieu, remplir un formulaire.

La date limite pour abandonner un cours au trimestre d'automne est à la 3^e semaine de septembre et celle au trimestre d'hiver est à la mi-février.



Porter une attention particulière à votre statut d'étudiant

Pour être considéré comme élève à plein temps, il faut être inscrit à quatre cours ou à un minimum de 12 heures contact. Des frais de scolarité sont imposés aux élèves inscrits à temps partiel.

ÉCHECS

Un cours échoué aura nécessairement des effets sur le cheminement scolaire. Dans certains cas, la durée des études peut être prolongée d'une année. N'hésitez pas à consulter un API à ce sujet.

Les échecs restent toujours à votre dossier et seront comptabilisés dans le calcul de votre cote R, et ce, même si vous avez repris et réussi le cours en question.



Votre réussite vous appartient, prenez vos études au sérieux. Trop d'élèves réalisent trop tard les impacts des échecs dans leur dossier scolaire.

CONSÉQUENCES D'UN RETRAIT OU D'UN ÉCHEC

N'oubliez pas qu'un cours retiré ou échoué doit être repris et que les cours ne sont pas tous offerts à chacun des trimestres.

De plus, le système informatique qui générera votre offre de cours pour les trimestres ultérieurs peut mal gérer les situations particulières occasionnées par des abandons ou des échecs. Il faut donc consulter un API pour éviter les mauvaises surprises.

COTE R

La cote R est la cote de rendement au collégial. Elle est utilisée par la plupart des universités québécoises pour la sélection aux programmes contingentés. À l'Information scolaire et professionnelle, local D-120, il est possible de consulter la cote R des derniers admis dans les programmes contingentés des universités québécoises.

CONFIRMATION DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE SUR OMNIVOX

Tous les élèves inscrits au collégial doivent confirmer leur fréquentation scolaire pour tous les cours suivis. La confirmation de présence aux cours se fait habituellement vers la cinquième semaine de chaque trimestre.

Prenez note que déclarer sur Omnivox que vous ne fréquentez pas un cours NE SERA PAS CONSIDÉRÉ COMME UN RETRAIT OFFICIEL DE COURS.



PÉRIODE D'INSCRIPTION POUR LE TRIMESTRE SUIVANT

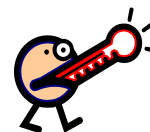
La planification du trimestre suivant se fait toujours au trimestre précédent. Pour ce faire, vous devez systématiquement confirmer la proposition de choix de cours par le biais du système Omnivox (cela vaut également pour les trimestres de cours imposés).

- ♦ Il est de votre responsabilité de vous assurer que la proposition de choix de cours est conforme à ce que vous prévoyez suivre et adaptée à votre situation.
- ♦ Des modifications peuvent être apportées par l'aide pédagogique individuelle.
- ♦ L'enregistrement des choix de cours ainsi que le paiement des frais de scolarité ont pour effet d'officialiser l'inscription au trimestre suivant.

Planifiez votre cheminement avec votre API avant la rentrée scolaire afin que votre horaire soit adéquat, et ce, dès le début du trimestre suivant.

INCOMPLET POUR FORCE MAJEURE

Exceptionnellement, le Service à l'élève et à l'enseignement peut remplacer un échec par la mention *Incomplet* (IN) pour le ou les cours interrompus en raison de force majeure (maladie prolongée, accident, décès d'un membre de sa famille). Cette mention est permanente. Cette démarche se fait sous la recommandation d'un professionnel de la santé (médecin ou psychologue). Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, consultez votre API.



CHANGEMENT DE PROGRAMME

Il est possible de changer de programme en cours de route. Pour les programmes contingentés, toute demande doit être faite en remplissant le formulaire en ligne sur le site du Service régional des admissions au collégial de Québec (SRACQ) : www.sracq.qc.ca

- ♦ La date limite pour faire une demande d'admission dans un programme contingenté est le 1^{er} mars pour le trimestre d'automne suivant.

Pour les autres programmes, consultez votre API.

COURS D'ÉTÉ

Il s'agit de cours intensifs s'échelonnant habituellement sur trois ou quatre semaines. Dès la fin de l'année scolaire, une première session est offerte. Certains collèges offriront des cours en deuxième session; ces derniers sont habituellement offerts de jour en juillet.

- ♦ L'information sur les cours d'été est disponible dès le 1^{er} mars et la période d'inscription se déroule à partir du 1^{er} avril directement sur le site du SRACQ au www.sracq.qc.ca/ete/.
- ♦ Peu de cours de formation spécifique sont offerts (à l'exception des sciences); il s'agit principalement de cours de formation générale.
- ♦ Les coûts sont de 2 \$/l'heure.



DEMANDE DE COURS PAR CORRESPONDANCE (cours à distance)

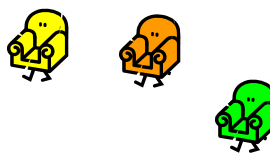
Il s'agit d'une autorisation, accordée de façon exceptionnelle, pour suivre un cours dans un autre établissement collégial lorsqu'il est impossible de vous inscrire au cours nécessaire à la poursuite de votre programme d'études, au Cégep de Rimouski. Des conditions particulières s'appliquent :

- ♦ Vous êtes en fin de programme.
- ♦ Le cours n'a jamais été inscrit sur votre horaire au présent trimestre (ni annulé, ni abandonné).
- ♦ Le cours n'est pas offert au Cégep de Rimouski au trimestre visé.
- ♦ Votre API a autorisé un rattrapage.

Note : pour les cours d'été, ces règles ne s'appliquent pas.

AUTRES SERVICES POUR VOUS AIDER

- ♦ Services aux élèves
 - Psychologie, local D-138
 - Orientation, local D-138
 - Information scolaire et professionnelle, local D-120
 - Placement et stages ATÉ, local D-120
 - Aide financière, local D-138
- ♦ Le centre d'aide en français *L'Auxiliaire*, local D-207, offre un service de tutorat aux élèves qui ont besoin d'un soutien individualisé pour améliorer leur français. L'aide est donnée par des élèves qui travaillent sous la supervision d'une enseignante ou d'un enseignant.
- ♦ Les centres d'aide en anglais *Cool-Aid Center* et *Drop-in-Center*, local F-221, offrent un service d'aide en anglais.
- ♦ Le centre d'aide en mathématiques *L'Énigmatique*, local B-330, offre un service de dépannage en mathématiques.
- ♦ Le centre d'aide personnalisée *Le Capharnaüm*, local B-202, offre un service d'écoute et de soutien aux élèves.



CONSEILS DE L'API

La clé de la réussite, c'est...



- ♦ S'engager dans ses cours; consacrer du temps à ses études.
- ♦ Être proactif; poser des questions.
- ♦ Utiliser un agenda, se faire un horaire, car le premier trimestre est déterminant.
- ♦ Viser l'équilibre entre ses loisirs, son travail et ses études.
- ♦ Discuter avec ses parents ou ses proches de ses cours, ses activités; les tenir au courant de ce qui vous arrive. Leur demander de prendre le temps de vous écouter, de vous soutenir dans vos projets.
- ♦ Utiliser les périodes de disponibilité que vous offrent les enseignantes et les enseignants.
- ♦ Prendre l'habitude de lire le *Dépêches* et de consulter le site Internet du collège www.cegep-rimouski.qc.ca Ils contiennent toutes sortes d'information sur le calendrier scolaire et le déroulement des cours.
- ♦ Commencer ses lectures et ses travaux dès le début du trimestre.



Votre adaptation ne se fait pas du jour au lendemain. Donnez-vous le temps et les outils qui vous permettront de mieux savoir quoi faire... et comment faire.

Jean Desilets, Maurice Vinet et Karine Whitty